



AVIS PUBLIC

Numéro 2024-002

R-19-2024 – Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord

Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du
Parc régional de la Rivière-du-Nord

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2024 tenue à l'hôtel de ville de Sainte-Sophie, le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Parc de la Rivière-du-Nord, a adopté le Règlement numéro R-19-2024 intitulé « Règlement R-18-2024 concernant les modalités de publication des avis publics de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord».

Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entre en vigueur à son adoption selon la loi.

AVIS PUBLIC CERTIFIÉ CONFORME

Donné à Saint-Jérôme, ce 5^e jour de février 2024

Isabelle ROY
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale